

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX HUIT décembre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, LECLERCQ Marie-Christine, BROUSSIN Patricia, LAURENT Martine, MARTINET Nicolas, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, LEMAIRE Christiane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : JACQUIER Hervé représenté par LECLERCQ Marie-Christine, DESCHAMPS Céline représentée par BROUSSIN Patricia, CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky, DELSARTE Séverine représentée par MARTINET Nicolas, GAUCHER Claude représenté par GUEROT Jean-Marc, COZETTE Laetitia représentée par BONNEFONT Francis, SIGNORET Yannis représenté par LEYOUR Martial, RAGU Guillaume représenté par BERTRAND Isabelle.

Madame BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Objet : FINANCES - Rectification Section Investissement « Dépenses/recettes – Budget COMMUNE - nomenclature M57

Le 11 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 2024 de la COMMUNE par délibération n°2024-008.

Après vérifications par notre Responsable du Service de Gestion Comptable de Gien, il s'avère qu'une anomalie est apparue. Des crédits d'ordre correspondants aux cessions ont été prévus à l'article 7751 - *Produits des cessions d'immobilisations incorporelles*. Les crédits pour les cessions doivent être prévus et ouverts au compte 024 en recettes d'investissement.

Il s'agit d'une anomalie bloquante dans le flux budgétaire initial d'Hélios.

En modifiant cette erreur et en conformité avec la demande du Responsable du Service de Gestion Comptable de Gien, les montants des dépenses/recettes de la section investissement sont différents de la délibération n°2024-008 du 11 avril 2024.

Approbation dépenses/recettes après rectifications :

Fonctionnement Dépenses	2 630 191.45 €
Fonctionnement Recettes	2 630 191.45 €

Investissement Dépenses	4 292 766.34 €
Investissement Recettes	4 292 766.34 €

Total du budget COMMUNE :

Dépenses	6 922 957.79 €
Recettes	6 922 957.79 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ces rectifications pour régularisation. **La présente délibération se veut additive à la délibération n°2024-008 du 11 avril 2024.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Adopte la rectification ainsi proposée et approuve ce nouvel équilibre budgétaire de l'exercice 2024 – Budget COMMUNE.

Charge le Maire de toutes les formalités.

Secrétaire de Séance,

Isabelle BERTRAND



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jacky HECQUET